

3^e ébauche en date du 28 novembre 2008

Distribution : Générale
C/OP09/Draft3/
ORIGINAL : ANGLAIS

Ébauche du
**Plan opérationnel de la
Commission de coopération environnementale
pour 2009**

Novembre 2008



Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. BUDGET POUR 2009	4
3. PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ	7
3.1 CADRE STRATÉGIQUE	7
3.2 PRIORITÉS DU PROGRAMME	8
3.2.1 <i>Information nécessaire à la prise de décisions</i>	8
3.2.2 <i>Renforcement des capacités</i>	9
3.2.3 <i>Les liens entre l'environnement et le commerce</i>	10
3.3 PROJETS	11
3.3.1 <i>Information environnementale</i>	13
1. <i>Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</i>	13
2. <i>Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010</i>	14
3.3.2 <i>Commerce et viabilité de l'environnement</i>	14
3. <i>Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</i>	14
4. <i>Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</i>	14
5. <i>Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement</i>	15
6. <i>Le commerce, le transport et l'environnement</i>	15
7. <i>Gestion écologique du matériel électronique grand public</i>	15
8. <i>Le commerce et l'application des lois de l'environnement</i>	16
3.3.3 <i>Les polluants et la santé</i>	16
9. <i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i>	17
10. <i>Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</i>	17
11. <i>Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord</i>	18
12. <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i>	18
3.3.4 <i>Conservation de la biodiversité</i>	19
13. <i>Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes</i>	19
14. <i>Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables</i>	19
15. <i>Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</i>	20
16. <i>Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</i>	20
[17. <i>Mise en œuvre d'un projet concernant les prairies</i>	20
18. <i>Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</i>	20
4. RAPPORTS DU SECRÉTARIAT	22
5. PROCESSUS RELATIF AUX COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION	23
6. SOUTIEN INTERNE	24
6.1 LE CONSEIL	24
6.2 LE COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE	24
7. COMMUNICATIONS	25
8. ADMINISTRATION ET GESTION	28
8.1 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	28
ANNEXE A : DESCRIPTION DES PROJETS DE 2009	29
ANNEXE B : DÉCLARATION DE PUEBLA	30
ANNEXE C : PLAN STRATÉGIQUE DE LA CCE POUR 2005 À 2010	31

1. Introduction

L'année 2009 marquera le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de son accord parallèle dans le domaine de l'environnement, à savoir l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Elle coïncidera également avec la fin du Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 2005 à 2010.

L'année 2009 offre également la possibilité de dresser un bilan des progrès accomplis dans le cadre de l'accord novateur que constitue l'ANACDE dans le domaine de l'environnement, notamment les enseignements tirés de quinze ans de suivi des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord, ainsi que des progrès accomplis depuis 1995 dans le cadre des travaux réalisés de concert par les trois pays nord-américains.

Pour ce qui est des projets que la CCE a mis sur pied depuis longtemps, certains prendront fin en 2009. Cela signifiera, par exemple, que des travaux sur des questions, des espèces et des écorégions particulières connaîtront leur aboutissement, y compris les recherches, le renforcement des capacités et les projets pilotes destinés à les appuyer. Les travaux que la CCE prévoit terminer en 2009 comprennent : les projets pilotes de conservation du milieu marin dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (y compris le soutien aux plans d'action nord-américains de conservation du marsouin du golfe de Californie et d'autres espèces marines); l'analyse des risques que présentent les espèces exotiques envahissantes; le soutien à la réalisation d'une activité de conservation sur l'ensemble du parcours migratoire continental du monarque; le renforcement des capacités du Mexique afin d'instaurer une formation à l'intention des inspecteurs des douanes et de l'environnement dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages et des déchets dangereux.

Dans une perspective d'avenir, les enseignements tirés de l'expérience, les réseaux de collaboration mis sur pied et les possibilités cernées au cours de l'exécution du programme de travail concerté de la CCE éclaireront la réalisation de travaux novateurs et, le cas échéant, l'adoption d'approches axées sur les forces du marché visant à protéger et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Les réalisations escomptées en 2009 comprennent les suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie nord-américaine en vue de gérer la qualité de l'air.
- Le choix d'aires de conservation prioritaires dans d'autres régions marines (p. ex., l'Arctique, l'Atlantique ou le golfe du Mexique), en étendant le soutien de la CCE aux mesures de conservation dans d'autres régions marines qui revêtent une importance sur le plan écologique.
- L'élaboration d'approches afin d'écologiser les nouveaux immeubles et ceux qui existent déjà, en augmentant l'approvisionnement en énergie renouvelable et en soutenant les buts de conservation qui offrent des avantages aux trois pays en vue de pérenniser l'utilisation de la biodiversité et le développement économique.
- Le soutien au secteur privé et aux Parties en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon judicieuse et de soutenir l'exécution d'activités stratégiques relatives aux changements climatiques.
- La diffusion d'une dizaine de nouveaux fonds de carte thématiques, dans le cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, qui représenteront les forêts, l'eau souterraine, les espèces envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre et les expéditions transfrontalières de déchets dangereux.

- Le perfectionnement d'un système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre afin de caractériser et d'illustrer annuellement ces changements à l'aide de données satellitaires.
- La constitution d'une base de données uniformes et comparables sur les substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment en établissant au Mexique le premier inventaire exhaustif des substances chimiques qui y sont transférées et rejetées par les établissements industriels.

En dernier lieu, dans une optique de progrès, le Conseil de la CCE dirigera l'établissement d'un nouveau plan stratégique pour 2010 à 2015 qui orientera les activités concertées visant à protéger et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord au cours de ces cinq années.

2. Budget pour 2009

Le budget de la CCE pour 2009 se fonde sur les contributions de 9 millions de dollars américains que lui versent les Parties à l'ANACDE. Ce montant est complété par un apport en temps et en compétences de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature de la part de ces dernières et des partenaires de la CCE.

BUDGET DE LA CCE POUR 2009

DESCRIPTION	Budget pour 2009 (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
<u>RECETTES</u>		
Contributions des Parties (9 000 000 \$ US au taux de change de 1,04 \$ CAN; parité du taux de change en 2008.)	9 360,0	
Intérêts	100,0	
Excédent	2 941,1	
Recettes totales	12 401,1	
<u>DÉPENSES</u>		
Programme de travail concerté		
Projets	6 561,9	
Bureau de liaison du Mexique	345,4	
Centre d'information	36,0	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	40,0	
Planification, surveillance, évaluation et établissement de rapports	90,0	
	7 073,3	57,04 %
Rapport du Secrétariat (article 13)	200,0	1,61 %
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	808,1	6,52 %
Soutien au Conseil	303,8	2,45 %
Soutien au CCPM	471,0	3,80 %
Communications	754,6	6,08 %
Administration et gestion		
Bureau du directeur exécutif	178,2	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	256,0	
Réinstallation, orientation et recrutement	150,0	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau)	1 093,0	
Salaires, administration et gestion	963,1	
	2 640,3	21,29 %
Réserve pour éventualités	150,0	1,21 %
DÉPENSES TOTALES	12 401,1	100,00 %

Projets du programme de travail concerté de la CCE pour 2009

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

Nom de projet		Budget de 2009
Information environnementale		345,0
1	Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	180,0
2	Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010	165,0
Commerce et viabilité de l'environnement		1 366,0
3	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	215,0
4	Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord	125,0
5	Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement	
5A	Soutien à l'essor du bâtiment écologique	90,0
5B	Accroissement de la production et de l'utilisation d'énergie renouvelable	105,0
5C	Conservation de la biodiversité grâce au commerce	105,0
6A	Le commerce, le transport et l'environnement	100,0
6B	Écologisation de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord	90,0
7	Gestion écologique du matériel électronique grand public	102,0
8	Le commerce et l'application des lois de l'environnement	434,0
Polluants et santé		1 721,0
9	Gestion rationnelle des produits chimiques	500,0
10	Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	365,0
11	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	405,0
12	Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	451,0
Conservation de la biodiversité		1 008,0
13	Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes	383,0
14	Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	150,0
15	Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes	125,0
16	Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables	125,0
17	[Mise en œuvre d'un projet concernant les prairies]	[150,0]
18	Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages	75,0
TOTAL POUR LES PROJETS		4 440,0
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (PROGRAMME DE TRAVAIL)		2 121,9
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ		6 561,9

3. Programme de travail concerté

3.1 Cadre stratégique

Le présent Plan opérationnel indique de quelle manière la CCE atteindra ses buts et objectifs dans le cadre des projets et activités qu'elle réalisera en 2009. Ce plan est mis à jour annuellement, alors que la planification des projets est pluriannuelle et cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 (voir l'annexe C).

Le Conseil de la CCE a énoncé trois priorités pour le programme de travail concerté de la CCE dans sa Déclaration de Puebla en 2004 (voir l'annexe B) :

- L'information nécessaire à la prise de décisions.
- Le renforcement des capacités.
- Les liens entre l'environnement et le commerce.

Afin d'appliquer ces priorités, le Conseil a adopté le Plan stratégique susmentionné, lequel établit des buts et objectifs quinquennaux ainsi que plusieurs activités pluriannuelles pour les atteindre.

Les buts quinquennaux qui cadrent avec ces priorités sont les suivants :

- Soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à exploiter en matière d'environnement en Amérique du Nord.
- Renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant favorables à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

Le Plan stratégique et ses activités sont mis en œuvre grâce au programme de travail annuel concerté qui est exposé dans le présent document.

Ce plan indique : « *Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.* »

En conséquence, chaque projet qu'énonce le présent Plan opérationnel pour 2009 donne suite à une ou à plusieurs des priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla. L'adoption des projets annuels par les Parties est guidée par des critères qui servent à s'assurer que ces projets permettent d'appliquer lesdites priorités en donnant des résultats tangibles et en ayant une portée nord-américaine, dans la mesure du possible. Les projets exposés dans ce plan constituent, dans plusieurs cas, l'aboutissement de plusieurs années d'efforts orientés par le plan stratégique quinquennal en vigueur. Les réalisations obtenues en vertu de ce plan donneront lieu à un examen exhaustif et à un rapport qui sera publié en 2009 dans le cadre des travaux de la CCE visant à dresser le prochain plan quinquennal.

Le Conseil, à titre d'organe directeur de la CCE, approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre. Quant au Secrétariat, il fournit au Conseil, ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue, le soutien technique, administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution du programme de travail concerté. Le Conseil et le Secrétariat demandent régulièrement avis au Comité consultatif public mixte (CCPM) et aux intervenants durant toute la mise en œuvre des projets. En outre,

la CCE multiplie ses efforts afin d'établir des partenariats avec le secteur privé et des organismes du secteur public dans la perspective de les faire participer à ses activités, de solliciter des ressources de leur part et d'optimiser les résultats qu'elle escompte obtenir.

3.2 Priorités du programme

Les priorités à long terme des projets du programme de la CCE pour 2009 et leurs activités connexes sont exposées sommairement dans les pages qui suivent. En revanche, l'annexe A décrit en détail ces projets et indique les volets de leur mise en œuvre et les budgets correspondants.

3.2.1 Information nécessaire à la prise de décisions

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs des trois pays doivent disposer, à tous les échelons, de la meilleure information qui soit pour pouvoir fixer des objectifs, appliquer des solutions et surveiller la justesse de leurs choix.

À cette fin, la CCE s'efforce d'accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional, et elle a commencé à mettre au point et à relier des bases de données et des réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Ces travaux se poursuivront en 2009 et comprendront l'élaboration de normes et de méthodes communes pour assurer l'intégration des diverses activités d'information et des mécanismes de reddition de comptes qui sont appliqués en Amérique du Nord. Dans tous les domaines, la CCE veille également à ce que ses données scientifiques et ses documents d'information soient d'une grande qualité.

Dans le cadre de cette priorité, la CCE a pour but de contribuer à la prise de meilleures décisions en diffusant de l'information sur les principaux défis que l'Amérique du Nord doit relever dans le domaine de l'environnement, mais aussi sur les principales possibilités qui lui sont offertes dans ce domaine. De 2005 à 2010, ses objectifs comptent les suivants :

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes.
- Établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Recueillir l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour cerner les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
- Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

Réalizations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- L'élaboration d'une stratégie pour gérer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la compilation de données continentales sur cette qualité ainsi que sur nature des émissions atmosphériques afin d'éclairer les décisions connexes.
- La diffusion d'une dizaine de nouveaux fonds de cartes thématiques dans la page du site Web de la CCE consacrée à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qui représenteront la couverture terrestre, les forêts, l'eau souterraine, les espèces envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre et les centrales électriques.
- Le perfectionnement d'un système nord-américain de surveillance de la couche terrestre afin de caractériser et d'illustrer annuellement ces changements à l'aide de données satellitaires.

- La compilation et la diffusion de données intégrées sur les rejets et les transferts de substances chimiques polluantes en Amérique du Nord.
- La mise à jour de la base de données sur les types d'émissions atmosphériques que rejettent les centrales électriques en Amérique du Nord, y compris sur les polluants atmosphériques courants et les émissions de gaz à effet de serre.
- La constitution d'une base de données uniforme et comparable sur les substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.
- La promotion de processus régionaux de surveillance et d'évaluation uniformes et attestés afin de déterminer les incidences des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine.
- Le choix d'un réseau d'autres aires de conservation prioritaires dans des régions marines de l'Arctique, de l'Atlantique ou du golfe du Mexique qui revêtent une importance sur le plan écologique.
- La formulation de recommandations à l'égard de politiques visant à appuyer la gestion écologique du matériel électronique grand public et des déchets électroniques dans toute l'Amérique du Nord.
- Le soutien aux travaux de la Commission de l'ALÉNA au sujet des pressions de plus en plus grandes que subit la compétitivité commerciale en Amérique du Nord, et ce, en établissant un rapport sur l'importance que revêt la viabilité de l'environnement par rapport à cette compétitivité.

3.2.2 Renforcement des capacités

La CCE a pour but de renforcer les capacités des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. De 2005 à 2010, tout en accordant une attention particulière au Mexique, elle visera les objectifs suivants dans un cadre de coopération :

- Renforcer, le cas échéant, les capacités d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.
- Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d'observation des lois de l'environnement.
- Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en perfectionnant les connaissances dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la gestion avec la participation de tous les intervenants compétents.
- Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Réalizations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- L'achèvement du projet de trois ans grâce auquel la CCE a soutenu l'instauration au Mexique d'un programme de formation permanente à l'intention du personnel chargé de l'application des lois sur les espèces sauvages.
- L'achèvement des volets de l'inventaire national d'émissions atmosphériques du Mexique relatifs aux sources mobiles et fixes, et le renforcement des capacités dont dispose ce pays afin de surveiller l'air ambiant en recourant à des méthodes de surveillance et d'analyse qui sont compatibles avec celles du Canada et des États-Unis.

- Le renforcement des capacités du Mexique afin qu'il participe à la surveillance et à l'évaluation des substances qui ont des effets néfastes sur la santé humaine, y compris la validation en laboratoire et un financement international à long terme.
- L'établissement d'un inventaire des substances chimiques au Mexique compatible avec ceux du Canada et des États-Unis.
- La formation de fonctionnaires des douanes et de l'environnement afin qu'ils appliquent pleinement, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'interdiction mondiale d'utiliser et de produire des chlorofluorocarbures (CFC).
- L'amélioration de la coordination des activités des fonctionnaires des douanes et de l'application des lois visant à lutter contre les importations illicites et la contrebande d'espèces sauvages protégées.
- La formation des pêcheurs locaux dans des emplacements essentiels à la nidification des tortues luths pour qu'ils utilisent des engins de pêche écologiques et sachent dégager les tortues qu'ils attrapent accidentellement, ainsi que le soutien, dans la collectivité d'Alto Golfo de California, au rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie grâce à l'utilisation d'engins de pêche qui assurent la viabilité de cette espèce.

3.2.3 Les liens entre l'environnement et le commerce

L'une des principales raisons d'être de la CCE consiste à mieux connaître les liens qui unissent l'environnement et le commerce. Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il est encore nécessaire de prévoir et de résoudre les problèmes environnementaux qui résultent de l'accroissement des échanges commerciaux, mais en dissociant notamment la croissance économique des dommages que subit l'environnement.

La CCE a pour but de favoriser les politiques et les mesures qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie. De 2005 à 2010, elle visera les objectifs suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord dans l'optique d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur les forces du marché.
- Accroître l'habileté des trois pays à cerner et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce de manière à ce que l'environnement et le commerce en tirent les mêmes avantages, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment en ce qui a trait aux activités de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce à une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Réalizations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- Le soutien à la réalisation des travaux de la Commission de l'ALÉNA visant à intervenir en raison des pressions que suscite la compétitivité commerciale, et ce, en établissant un rapport sur les liens entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité régionale.

- La promotion de politiques et de mesures visant à améliorer la capacité de production d'énergie renouvelable en Amérique du Nord et de faciliter l'accès aux moyens de transport de cette énergie.
- Le soutien à l'essor du bâtiment écologique en étudiant la possibilité que les propriétaires et les promoteurs de bâtiment aient accès à de nouvelles sources d'investissement, dont des instruments financiers relatifs au marché du carbone, et en éliminant les obstacles au commerce.
- L'achèvement d'une analyse des principales entreprises écologiques d'Amérique du Nord dont les activités favorisent particulièrement la conservation de la biodiversité, et l'amélioration des ressources en ligne afin de soutenir les entrepreneurs écologistes.
- Le soutien aux associations dans les couloirs commerciaux nord-américains en vue d'écologiser le transport et d'atteindre les buts environnementaux à l'échelle régionale.

3.3 Projets

Dans le but de donner suite aux trois priorités que la Déclaration de Puebla impose à la CCE, les Parties ont adopté les buts et objectifs quinquennaux susmentionnés. La CCE a également mis sur pied un ensemble d'activités pluriannuelles en vue d'atteindre ces buts et objectifs, et compte tenu de son expérience et de ses réalisations, ces activités donneront lieu à un effort concerté afin d'obtenir des résultats concrets. Bien que les projets du programme concerté de la CCE puissent changer d'année en année, les objectifs sont les mêmes durant toute la durée du Plan stratégique pour 2005 à 2010.

Le graphique qui suit indique de quelle manière chaque activité donne suite aux objectifs quinquennaux qu'énonce ce plan stratégique.

En 2009, la CCE atteindra ses buts et objectifs grâce aux projets exposés dans les sections suivantes. On doit noter que l'annexe A offre une description complète de chaque projet prévu en 2008 et des activités qui s'y rapportent.

3.3.1 Information environnementale

La fourniture d'une information environnementale de qualité représente un volet fondamental du mandat de la CCE. La production de documents d'information, l'échange de données et d'analyses importantes, et les efforts déployés pour améliorer la fiabilité, la comparabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional constituent des caractéristiques communes aux projets de la CCE. En 2009, elle s'emploiera à améliorer les documents et les services d'information qui sont au cœur de ses activités.

1. Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord

Ce projet a pour objectif d'offrir une représentation visuelle de l'information environnementale sur l'Amérique du Nord grâce au perfectionnement constant d'un atlas numérique, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Le projet permettra également de mieux connaître les questions environnementales à l'échelle nord-américaine; il sera très utile à d'autres projets de la CCE, offrira un cadre de données environnementales géoréférencées, et suscitera la formation de réseaux entre les services de cartographie associés au projet grâce à leur collaboration à l'établissement de couches cartographiques harmonisées auxquelles ils portent le même intérêt.

Le perfectionnement de l'Atlas numérique se poursuivra en 2009 et il donnera lieu aux activités suivantes :

- L'établissement de nouveaux fonds de carte sur des thèmes environnementaux qui sont sans coupure et harmonisés et font l'objet d'un consensus. Ces thèmes comprennent la couverture terrestre, les forêts, l'eau souterraine, les espèces exotiques envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre et les centrales électriques. Il est également prévu d'améliorer l'utilité des documents d'information de la CCE, par exemple, en mettant au point des outils cartographiques interactifs au moyen des programmes Google Earth et Google Maps, y compris ceux des projets relatifs à la qualité de l'air et au registre de rejets et de transferts de polluants.
- Le soutien à la mise au point d'un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre de l'Amérique du Nord au moyen de données de télédétection, ainsi que d'un système harmonisé de classification de cette couverture afin de produire annuellement des cartes avec une résolution cellulaire de 250 mètres.
- Le renforcement des capacités de la CCE en vue d'utiliser des fonds documentaires et d'en tirer pleinement avantage, en privilégiant particulièrement les données intégrées, géoréférencées ou recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG). En 2009, par exemple, dans le cadre du projet relatif aux énergies renouvelables, il est prévu de cartographier les emplacements où le développement de l'énergie éolienne pourrait avoir des incidences sur les oiseaux et les chauves-souris.
- La compatibilisation, avec le cadre de l'Atlas, des ensembles de données que détient la CCE.
- La poursuite du renforcement de la collaboration entre les responsables de l'Atlas et les organismes environnementaux des trois pays qui y sont associés.

2. Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010

L'année 2009 représente la dernière année des activités de projet donnant suite aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2005 à 2010. Ce projet consistera à établir un rapport exhaustif sur les résultats et les réalisations obtenus par la CCE en appliquant ce plan, y compris un compte rendu général des résultats préliminaires qui sera soumis à l'examen du Conseil au cours de sa session ordinaire annuelle de 2009. Ce rapport et cette évaluation fourniront au Conseil, au CCPM et au Secrétariat un fondement analytique afin de pouvoir énoncer les buts, les objectifs et les mesures de rendement à indiquer dans le prochain plan stratégique pour 2010 à 2015.

3.3.2 Commerce et viabilité de l'environnement

En instituant la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis, à titre de signataires de l'ALÉNA, ont reconnu le nombre de plus en plus grand de liens économiques et sociaux qui les unissent, et ont convenu de promouvoir le développement durable en recourant à la coopération et à des politiques environnementales et économiques qui se renforcent mutuellement. De 2005 à 2010, la CCE s'est donné pour but de promouvoir des politiques et activités qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

3. Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA

L'évaluation permanente des effets de l'ALÉNA sur l'environnement constitue une pierre angulaire des travaux de la CCE. Ce projet a pour but d'examiner ces effets et d'approfondir la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce, et de favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord. Il vise aussi à soutenir la collaboration et l'échange d'informations permanents entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce des trois pays en vue d'améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment celle des activités de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA.

En 2009, le projet visera également à constituer un groupe d'experts indépendant dont le mandat consistera à tabler sur les recherches et la documentation de la CCE concernant les effets environnementaux de la libéralisation du commerce, et à entamer l'établissement d'un rapport d'évaluation exhaustif de ces effets quinze ans après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

4. Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord

Ce projet vise à acquérir davantage de connaissances et de perspectives politiques sur les relations entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord, et ce, dans le but de cerner des moyens de promouvoir des politiques et des mesures qui amélioreront les performances environnementale et économique.

En se fondant sur l'examen permanent de ces travaux, en 2009, il est prévu d'établir un rapport intégré sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord. Ce rapport aidera les Parties à prendre des mesures qui pourraient faire progresser leur programme visant la viabilité de l'environnement tout en demeurant compétitives dans une économie mondiale qui évolue rapidement.

5. Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement

Ce projet vise à promouvoir des politiques et des mesures qui généraliseront le recours aux forces du marché afin de mieux s'attaquer aux principales questions environnementales en Amérique du Nord, en favorisant notamment les énergies renouvelables, le bâtiment écologique et la biodiversité. Il aidera notamment les promoteurs et les organismes de conservation à atteindre cet objectif mondial en cernant les obstacles, commerciaux et d'autre nature, aux débouchés des marchés en facilitant l'accès à de nouvelles sources de financement et en évaluant les conditions requises pour étendre les nouveaux marchés. Les activités du projet comprennent les suivantes :

- Encourager l'essor du bâtiment écologique en étudiant de quelle manière les propriétaires et les promoteurs immobiliers peuvent accéder à de nouvelles sources d'investissement, notamment en recourant aux instruments financiers relatifs au marché du carbone.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui permettront de développer le potentiel en énergie renouvelable sur le continent et faciliter l'accès au transport d'électricité.
- Réaliser une analyse des entreprises écologiques de premier plan en Amérique du Nord en examinant la pertinence de leurs activités en faveur de la conservation de la biodiversité, et améliorer les ressources en ligne afin de soutenir les entrepreneurs écologistes.

6. Le commerce, le transport et l'environnement

Ce projet comporte deux volets. Le premier consiste à soutenir l'amélioration de la performance environnementale dans les couloirs d'échanges commerciaux en Amérique du Nord en favorisant la conformité du secteur des transports aux règlements environnementaux touchant le commerce. Le deuxième vise à soutenir le secteur de l'automobile en favorisant des politiques et des mesures qui sont aussi avantageuses pour l'environnement que pour le commerce et l'économie dans le cadre d'un partenariat nord-américain en faveur de l'environnement. Les activités de ce projet comprennent les suivantes :

- Collaborer avec les associations dans les couloirs d'échanges commerciaux et de transport en vue d'améliorer la planification et la performance environnementales dans ces couloirs, y compris en menant des consultations auprès des principaux intervenants.
- Établir un guide d'écologisation des chaînes d'approvisionnement de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord qu'auront examiné et adopté les principaux intervenants de cette industrie.
- Achever l'établissement d'un partenariat continental afin d'écologiser les chaînes d'approvisionnement dans l'ensemble du secteur de l'automobile, tout en soutenant une consommation, une production et un commerce plus durable en Amérique du Nord.

7. Gestion écologique du matériel électronique grand public

La manutention et l'élimination du matériel électronique grand public qui est désuet et jeté au rebut, à savoir les téléphones cellulaires, les lecteurs MP3, les téléviseurs et les ordinateurs, que l'on désigne également de « déchets électroniques », constituent de plus en plus un problème environnemental qui s'avère préoccupant à l'échelle mondiale. En 2009, la CCE prévoit travailler de concert avec le secteur de l'électronique (qui se consacre autant à l'importation qu'à l'assemblage), ainsi qu'avec les recycleurs et le public afin de favoriser une meilleure gestion de ce matériel en fin de vie dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Les recommandations qui découleront de ces travaux sont censées soutenir le renforcement des capacités à l'échelon local, sur tout le continent, en vue de gérer le plus écologiquement possible ce matériel en fin de vie ainsi que les déchets électroniques.

Ce projet contribuera à atténuer les préoccupations que suscitent les expéditions de déchets électroniques et favorisera la diffusion et l'adoption de pratiques exemplaires en vue de promouvoir la gestion écologique du matériel électronique grand public. Les résultats de ces travaux devraient permettre de réduire les problèmes que pose la conformité à de nombreuses politiques conflictuelles, d'améliorer les services publics de manutention des déchets électroniques, et de soutenir un accroissement de la fabrication et du recyclage dans un cadre écologique et compétitif à l'échelle de l'Amérique du Nord.

8. Le commerce et l'application des lois de l'environnement

Ce projet comporte les objectifs suivants :

- Accélérer les mouvements transfrontaliers licites de matières, notamment en soutenant les efforts concertés des Parties visant à appliquer le plan de la Frontière intelligente et d'autres mesures connexes destinées à accélérer ces mouvements.
- Tenir deux ateliers sur la conformité aux lois de l'environnement qui réunira des représentants du secteur privé et des organismes de réglementation de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue de combler les besoins en information pour renforcer efficacement cette conformité.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient ou tentent d'expédier illicitement des déchets et matières dangereux, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO), des espèces protégées, des espèces sauvages et toute autre marchandise qui peut constituer une menace à la santé humaine ou à l'environnement sur les territoires des Parties.
- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'espèces sauvages protégées, ainsi que d'autres expéditions illicites de matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates, et favoriser la gestion rationnelle des déchets dangereux.

Le projet permettra de contribuer à éliminer du commerce les matières dangereuses pour la santé humaine et l'environnement et à assurer leur gestion adéquate. Il servira également à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en faisant en sorte que les auteurs d'infractions aux lois de l'environnement en général soient poursuivis avec succès. De plus, il rendra possible l'échange électronique de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation, ce qui améliorera l'application des lois.

3.3.3 Les polluants et la santé

On connaît de plus en plus les incidences que l'activité économique peut avoir sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes, tout comme il est plus évident que jamais que la coopération régionale s'impose pour résoudre les questions qui préoccupent au même titre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE joue un rôle essentiel dans le cadre de cette coopération, et plusieurs des projets qu'elle entreprendra en 2009 soutiendront des efforts

concertés déployés à l'échelle nord-américaine en vue d'améliorer la qualité de l'air et la gestion des substances chimiques, et ce, dans le but de prévenir ou de diminuer les effets néfastes de la pollution sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes.

9. Gestion rationnelle des produits chimiques

Ce projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) fournit un cadre de coopération à l'échelle régionale pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources de polluants et de lutte à l'égard de la pollution. En 2009, il est prévu de poursuivre la mise en oeuvre des plans d'action régionaux nord-américains relatifs au mercure et au lindane, et de mettre sur pied des activités de réduction des risques relativement aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, et ce, concurremment à l'élaboration et à l'application de nouvelles stratégies visant à renforcer la coopération du Canada, du Mexique et des États-Unis en matière de gestion des substances chimiques. Il est également prévu de poursuivre les travaux prioritaires que réclame l'établissement d'un inventaire national de ces substances au Mexique.

10. Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord

Le principal objectif de ce projet consiste à aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. Il vise plus précisément à améliorer la production et la gestion de l'information requise pour déceler et évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine.

Ce projet aidera également les Parties à atteindre les objectifs qu'elles se sont collectivement fixés en matière de GRPC. Le projet vise aussi à favoriser la coopération et l'action collective à des fins de planification et de diffusion de l'information recueillie dans le cadre d'enquêtes et d'activités de surveillance, de modélisation et de recherche pour déterminer la nature, les tendances et les effets des substances toxiques et persistantes.

Il est également axé sur la collecte de données rigoureusement scientifiques à l'intention des décideurs, ainsi que sur le renforcement des capacités dans le cadre d'activités régionales et internationales concertées visant à mesurer et à surveiller les substances toxiques sur l'ensemble du continent et à en évaluer les effets. Il est notamment prévu de continuer à favoriser l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses chimiques et des données qui en découlent.

Les principales activités comprennent : la poursuite de la mise en place d'un réseau trinational de surveillance, la promotion d'une infrastructure à long terme de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine au Mexique; la présentation d'une demande de financement à une institution internationale afin de soutenir ces travaux à long terme.

Il est également question d'entreprendre plusieurs activités trilatérales de surveillance, notamment à l'égard du mercure, du lindane, des dioxines et furanes dans différents secteurs, et, subséquemment, des polybromodiphényléthers (PBDE), chez les humains et dans l'environnement. Les données découlant de ces activités aideront les décideurs qui ont besoin d'information à favoriser certaines orientations des politiques, mais elles serviront aussi à établir des cartes sur les substances toxiques persistantes.

Ce projet soutient également les objectifs généraux du projet de GRPC consistant à poser des fondements compatibles en matière d'information sur lesquels les Parties pourront s'appuyer pour prendre des décisions éclairées.

11. Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Le principal objectif de ce projet consiste à dresser un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques sur tout le continent afin d'éclairer la prise de décisions dans le cadre de la gestion de cette qualité. À cette fin, le projet visera : à déterminer les besoins des Parties en ce qui concerne la qualité de l'information et le renforcement des capacités; à contribuer à entretenir les capacités d'élaboration de programmes et de collecte de données comparables au sujet de la qualité de l'air à l'échelle continentale; à élaborer des documents d'information faisant état des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux; à éclairer les décisions liées aux intérêts communs des Parties dans le domaine de l'environnement.

En 2009, il est notamment prévu d'achever l'élaboration de la stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015, fondée sur la vision que le Conseil a cautionnée en 2007 et sur les recommandations de l'étude exhaustive des inventaires et des activités de surveillance de l'air ambiant réalisée en 2008.

L'un des résultats immédiats de ces travaux sera l'établissement d'un plan d'amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord établissant les objectifs, les activités, l'infrastructure et les ressources connexes nécessaires pour rendre comparables les inventaires d'émissions dans les trois pays ainsi que les systèmes de surveillance de la qualité de l'air ambiant. Le projet permettra également de terminer la mise à jour de l'inventaire national d'émissions au Mexique en harmonisant pleinement ses outils et méthodes avec ceux du Canada et des États-Unis. Il servira également à mettre à jour la base de données de la CCE sur les émissions des centrales électriques en permettant d'exercer un suivi des changements dans les taux d'émissions, d'évaluer la comparabilité des estimations d'émissions polluantes, et de fournir des données fondamentales pour les activités des Parties à caractère binational et trinational concernant la gestion de la qualité de l'air.

12. Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Les objectifs de ce projet consistent à recueillir et à diffuser des informations sur la quantité, les sources et la gestion des polluants toxiques qui proviennent des activités industrielles en Amérique du Nord, et à favoriser l'utilisation de ces informations pour mettre sur pied des activités propices à la réduction des rejets et transferts de polluants industriels qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent.

Outre la publication du rapport *À l'heure des comptes* et l'élargissement de l'accès aux données du site de la CCE *À l'heure des comptes en ligne* ainsi qu'aux pertinentes analyses qu'il offre, la CCE poursuivra ses travaux avec les fonctionnaires du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'améliorer la collecte, la comparabilité et la fiabilité des données recueillies dans le cadre des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) d'Amérique du Nord. L'année 2009 donnera lieu à la troisième analyse annuelle des données des trois pays sur ces rejets et transferts. Ce projet consistera également à poursuivre l'étude de moyens novateurs permettant d'améliorer le processus de collecte et d'archivage des données des RRTP ainsi que leur accès afin de les rendre plus utiles pour des projets ou des applications (p. ex., *À l'heure des comptes en ligne*, les fonctions cartographiques de l'Atlas et d'autres éléments de reddition de comptes cadrant avec des projets de la CCE).

3.3.4 Conservation de la biodiversité

La CCE s'emploie depuis longtemps à renforcer la collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord. En 2009, les projets décrits ci-après appuieront les efforts permanents que déploient ces trois pays ainsi qu'un certain nombre de partenaires afin de protéger quelques-unes des plus importantes espèces du continent et leurs habitats.

13. Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes

Le projet a aidé les Parties à renforcer leurs capacités et leurs connaissances en vue de conserver des espèces et des habitats prioritaires dans une région ayant une très grande importance écologique en Amérique du Nord.

L'année 2009 constitue l'apogée du projet pilote relatif à la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (la « région Baja-Béring »). Compte tenu du fructueux fonctionnement du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), la CCE sera en mesure d'étendre l'approche stratégique de ce réseau à d'autres écosystèmes océaniques communs (p. ex., dans l'Atlantique, l'Arctique ou le golfe du Mexique).

14. Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables

Ce projet consistera à soutenir la mise en œuvre du Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM) tel qu'il a été soumis à l'approbation du Conseil en 2008.

Ce plan vise à préserver la santé des populations et l'intégrité des habitats de ce papillon tout au long de son parcours migratoire en Amérique du Nord. À cette fin, il bénéficie du soutien d'un réseau trilatéral d'aires de protection du monarque, de la réalisation d'activités de surveillance le long du parcours migratoire au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et, dans la mesure du possible, d'une canalisation des forces du marché afin de favoriser la conservation des habitats d'hivernage et du parcours en améliorant les modes de subsistance au sein des collectivités locales participantes à la protection de ce papillon.

Les activités que dirigera la CCE en 2009 comprennent les suivantes :

- L'établissement d'un plan d'action en vue de cerner et de favoriser des approches axées sur les forces du marché pour soutenir les efforts de conservation et l'amélioration des modes de subsistance au niveau local.
- Le soutien, en partenariat avec des collectivités et des organismes locaux, à des activités commerciales déterminées dans la région où se trouvent les emplacements d'hivernage au Mexique ainsi qu'à des efforts de conservation des habitats, et l'amélioration des modes de subsistance au niveau local.
- La poursuite du soutien aux activités trinationales de surveillance afin de constituer une base de connaissances sur les habitats du monarque, le dénombrement de sa population et sa répartition géographique afin d'éclairer les décisions. Ce soutien visera aussi des activités locales de surveillance et l'élaboration de normes communes pour l'échange de données.

L'année 2009 marquera la fin des activités dirigées par la CCE dans le cadre de la mise en œuvre du PNACM que soutiennent des organismes de conservation, des collectivités et des autorités locales tout au long du parcours migratoire international du monarque.

15. Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes

Ce projet consiste à protéger les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les espèces exotiques envahissantes (EEE).

Il permettra de dresser un bilan des travaux en cours en vue d'évaluer les risques que présentent ces espèces, particulièrement de détecter rapidement et d'empêcher la pénétration des EEE associée aux échanges commerciaux et aux processus économiques en Amérique du Nord. En outre, le projet servira à déterminer le degré d'engagement des trois pays nord-américains à l'égard de cet enjeu.

En 2009, l'exécution des activités du projet coïncidera avec la fin de la participation de la CCE aux travaux visant les EEE dans le cadre de la stratégie relative à la biodiversité.

16. Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables

Le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) est considéré comme l'espèce la plus menacée de disparition parmi tous les petits cétacés du monde, et la CCE l'a inscrit dans sa liste d'espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation en Amérique du Nord. Ce projet a pour but de gérer la mise en œuvre du plan d'action nord-américain de conservation (PANAC) de cette espèce, lequel vise à éliminer les prises accessoires et à soutenir la stratégie de rétablissement qu'applique le Mexique.

Lancé en 2008, ce PANAC soutient l'important engagement qu'a pris le Mexique, en finances et en ressources, en vue d'atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines de la conservation et du développement socioéconomique afin de rétablir la population de ce marsouin. En 2009, la CCE continuera de soutenir l'application de la stratégie du Mexique, notamment en tablant sur les compétences canadiennes et américaines pour renforcer les capacités dans ce pays et y éliminer les prises accessoires. Il est également prévu d'examiner des approches économiques durables, dont l'utilisation d'engins de pêche de rechange et des méthodes de pêche écologiques qui ne menacent par la survie des marsouins du golfe de Californie.

[17. Mise en œuvre d'un projet concernant les prairies] (À RÉDIGER)

18. Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages

Ce projet vise les objectifs suivants :

- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites, et renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui procèdent illicitement à ces expéditions, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates.
- Élaborer des documents de formation et des programmes d'échange dans des domaines tels que les inspections, les enquêtes et les techniques d'identification des espèces sauvages.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis, en plus de donner lieu au commerce de diverses espèces endémiques nord-américaines, servent également de voie de passage pour le commerce de produits tirés d'espèces sauvages en provenance d'autres régions et continents. Le Mexique représente particulièrement un très gros exportateur potentiel d'espèces sauvages et de ressources génétiques en raison de la richesse de sa biodiversité. L'accroissement du commerce entre les trois pays à la suite de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA les a amenés à collaborer plus étroitement afin de gérer le commerce licite d'espèces sauvages et de faire obstacle à celui qui est illicite. Dans les trois pays, le commerce des espèces sauvages est réglementé par des lois nationales ainsi que par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) que tous trois ont signée.

En 2009, le projet consistera à mettre un terme au soutien que la CCE apporte au Mexique en vue d'instituer un programme national de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur les espèces sauvages, et à évaluer les activités de formation en cours.

4. Rapports du Secrétariat

Le plus récent rapport que le Secrétariat a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, qui s'intitule *Le bâtiment écologique en Amérique du Nord : les débouchés et les défis*, a été publié en mars 2008 et il est consultable à l'adresse

<http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2242>.

En 2009, le Secrétariat entreprendra l'établissement d'un nouveau rapport.

5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet de se pencher sur les questions environnementales qu'il est difficile de résoudre à l'échelon national, et de susciter une réaction de la population, des pouvoirs publics et d'autres intervenants. La réussite de ce processus réside dans le fait qu'il soit connu, accessible, transparent et fiable, et que l'on y ait recours de façon adéquate. Mais cela exige le traitement des communications en temps opportun ainsi que la réalisation d'activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître ce processus aux membres de la population nord-américaine qui pourraient avoir besoin d'y recourir. Les dossiers factuels qui découlent éventuellement de ces communications doivent se fonder sur des renseignements attestés et provenant de diverses sources. La crédibilité des articles 14 et 15 de l'ANACDE est subordonnée à un examen objectif, rigoureux et cohérent des communications, conformément aux dispositions de cet accord et aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

En 2009, le budget de ce processus visera le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la publication des dossiers factuels. Ce budget a été établi à partir d'une projection de la charge de travail à la fin de 2008 et d'une estimation du nombre de nouvelles communications en fonction de la moyenne historique; pour chaque étape du processus, les prévisions se fondent sur les coûts moyens. Le budget est également consacré à la promotion du processus auprès des personnes et des organismes qui n'y ont pas encore eu recours, aux efforts concertés visant à ce que le processus se déroule rapidement et donne lieu à une reddition de comptes, et à la participation officielle de la CCE aux activités qui ont trait aux communications.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus relatif aux communications sur les questions d'application à l'adresse <http://www.cec.org/citizen/index.cfm?varlan=français>.

6. Soutien interne

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil et coordonne ses activités afin de donner suite à ses directives et initiatives en temps opportun. Il apporte également un soutien logistique et administratif au CCPM.

6.1 Le Conseil

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, se compose des ministres de l'Environnement (ou de hauts responsables de rang équivalent) de chacun des trois pays ou de leurs représentants suppléants. Il se réunit au moins une fois par année, lors d'une session ordinaire, pour prendre des décisions et formuler des recommandations sur des questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE, et coordonner les activités du Secrétariat de la CCE. La session ordinaire du Conseil comprend également une réunion publique au cours de laquelle les ministres peuvent échanger leur point de vue avec des citoyens nord-américains sur d'importantes questions environnementales.

Le Secrétariat est chargé de soumettre le plan opérationnel et le budget annuels de la CCE à l'approbation du Conseil, et de faire en sorte que ses directives et initiatives soient mises à exécution dans les meilleurs délais. Cette charge de travail implique des relations tout au long de l'année avec les représentants suppléants du Conseil de même que la prise de dispositions administratives et logistiques en vue de planifier la tenue des sessions ordinaires du Conseil. En 2009, le Conseil tiendra sa session ordinaire aux États-Unis.

6.2 Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM a été créé à titre de mécanisme de coopération et ses fonctions consistent à formuler des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en ce qui a trait à la planification de ses activités. Il s'est donné pour but de promouvoir la coopération à l'échelle continentale afin de protéger les écosystèmes et de favoriser le développement économique durable, ainsi que de veiller à la transparence des activités de la CCE et à la participation active du public à ces activités.

Le CCPM est composé de cinq citoyens de chaque pays, soit quinze au total. En 2009, il tiendra trois réunions publiques, dont une première au Canada au début de l'année, une deuxième aux États-Unis dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil, et une troisième au Mexique vers la fin de l'année. Le CCPM poursuivra aussi ses efforts en vue d'assurer, avec le soutien du Secrétariat, la participation des peuples autochtones et d'autres intervenants aux activités de la CCE.

7. Communications

La sensibilisation accrue aux questions environnementales en Amérique du Nord et à leurs liens avec le commerce et l'économie constitue un élément fondamental de la mission de la CCE. En outre, la communication efficace des résultats des activités de la CCE fait partie intégrante de sa réussite. Plus précisément, l'aptitude de la CCE à soutenir la prise de décisions et à être considérée comme une source d'information crédible dépend, en partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité dans toute l'Amérique du Nord et lui permettent d'obtenir l'appui de ses publics cibles.

En 2009, les activités dans le domaine des communications viseront à mieux faire connaître l'ensemble des travaux de la CCE et à transmettre à des publics plus spécialisés des informations relatives aux projets. Les activités menées à cette fin comprennent l'élaboration de documents d'information à caractère général et spécialisé, la gestion de la diffusion de ces documents en versions imprimée et électronique, la sensibilisation de publics cibles et les relations avec les médias.

Les descriptions de projet de la CCE illustrent le fait que celle-ci a l'obligation de faire connaître le but, l'état d'avancement et les résultats des projets aux intervenants et aux participants. Mais d'une façon plus générale, elle doit aussi dresser un tableau d'ensemble de ses travaux dépeignant de quelle manière et jusqu'à quel point elle atteint ses buts et objectifs généraux.

Pour ce qui est du Secrétariat, il applique une stratégie générale de communication qui cadre avec le plan opérationnel et les priorités de la Commission. Il met régulièrement à jour un calendrier de planification des communications et révisé tous les trimestres le plan de communication de chaque secteur de programme en compagnie des gestionnaires de projet.

La CCE a recours à différents moyens pour atteindre ses buts en matière de communication, dont les suivants :

- Elle présente elle-même ses travaux et réalisations au grand public et à des publics déterminés.
- Dans la mesure du possible, elle fait part au public des réalisations qu'elle obtient, notamment ses recherches, ensembles de données, publications et autres documents d'information, par le truchement de son site Web et d'autres moyens.
- Elle diffuse ses publications et documents d'information au grand public nord-américain dans les trois langues officielles en tenant compte des différents contextes culturels de l'Amérique du Nord.
- Elle donne au public la possibilité d'assister à ses réunions et de participer à ses travaux et activités.
- Elle met sur pied des activités particulières afin que les intervenants puissent prendre part à l'élaboration et à l'exécution du programme de travail.
- Elle collabore avec chacune des Parties dans le cadre des activités de communication qu'elles réalisent et des systèmes connexes dont elles disposent.

La stratégie de communication de la CCE comporte les objectifs suivants :

1. Faire savoir au public, aux intervenants et aux décideurs que la CCE représente un agent de premier plan dans le cadre de la protection de l'environnement nord-américain et du soutien au développement durable.

Un certain nombre d'activités et de réalisations sont retenues pour illustrer cet objectif, selon le degré de soutien qu'elles y apportent, et les domaines de travail doivent être importants, intéressants et innovants, ou encore particuliers. Cela permet de constituer un ensemble d'exemples équilibré en vue de montrer de quelle manière la CCE offre un avantage unique, celui de soutenir la protection de l'environnement nord-américain et d'aider les Parties à transcender leurs frontières pour trouver des solutions concertées aux préoccupations qu'elles partagent à l'égard de l'environnement. Les domaines d'intervention sont visés par un plan de communication succinct qui recourt à un éventail d'outils et de tactiques, dont les suivants : la méthode du chemin critique; le choix de publics et de messages clés; les relations avec les médias; les communiqués; les documents d'information; les publications; les activités; les relations avec les partenaires et le soutien à leur apporter; des sites Web spécialisés; des évaluations.

La diffusion de ces domaines d'intervention vise les objectifs suivants :

- Faire connaître, de façon tangible et convaincante, les résultats obtenus et les avantages qu'ils offrent, en exposant des réalisations mesurables.
- Améliorer et renforcer l'image de marque et la réputation de la CCE.
- Regrouper les activités en fonction de critères thématiques et géographiques.

Les domaines d'intervention varient à mesure que les projets évoluent et qu'ils donnent des résultats, mais ceux de 2009 comprennent les suivants :

- Les activités trilatérales relatives à la qualité de l'air.
- L'écologisation des couloirs de transport.
- Les activités axées sur les forces du marché visant à favoriser le bâtiment écologique, les énergies renouvelables et la conservation de la nature.
- Des documents d'information novateurs sur l'environnement (p. ex., les fonds de carte de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et les applications en Google Earth).
- Le rapport *À l'heure des comptes 2009*.
- La conservation de la biodiversité, en réalisant des projets très pertinents dans ce domaine qui visent le monarque et le marsouin du golfe de Californie, et des PANAC d'espèces déterminées.
- Le choix d'aires de conservation prioritaires dans le milieu marin, dont l'Arctique, l'Atlantique ou le golfe du Mexique.
- La gestion des substances chimiques dans un cadre de coopération nord-américain.
- La biosurveillance, notamment les résultats d'un échantillonnage de sang humain en Amérique du Nord pour déterminer les concentrations de lindane.

2. Optimiser le degré de réussite du programme grâce à des communications efficaces avec les publics cibles.

La CCE établit au besoin un plan de communication succinct pour chaque projet en fonction du Plan opérationnel, et ce plan oriente les résultats de chaque projet selon les publics qu'il vise.

Lors de la révision du calendrier de planification des communications, la diffusion des réalisations et des documents d'information et de sensibilisation ainsi que les activités sont choisis en tenant compte des possibilités qui s'offrent. Les moyens tactiques comprennent les suivants :

- Des discours, des exposés et des présentations de document.

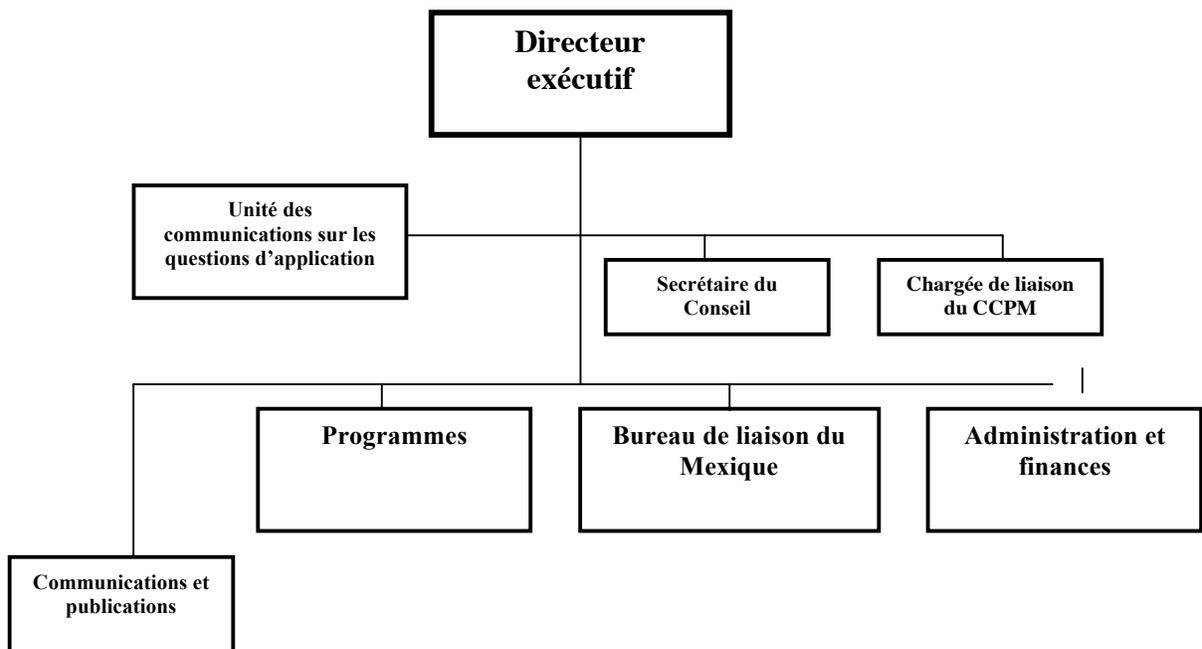
- La distribution de publications, de rapports et de comptes rendus de réunions.
- Le site Web de la CCE.
- Les relations avec les médias et des séances d'information.
- Des éditoriaux et des articles spécialisés.
- Le bulletin *Trio*.
- Des bulletins électroniques.
- Des feuillets d'information.
- Une base de données de correspondants et de personnes-ressources.
- Des activités.

8. Administration et gestion

Le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue. Sous la conduite d'un directeur exécutif, le Secrétariat dispose d'un personnel spécialisé et hautement motivé qui compte 59 personnes. Alors que le personnel des communications soutient intégralement la mise en œuvre du programme de travail concerté, celui de l'administration contribue à l'atteinte des objectifs de la CCE en fournissant des services, de l'information et des ressources humaines, financières et matérielles d'une grande valeur en temps opportun.

Le Secrétariat de la CCE a son siège à Montréal et compte un bureau régional à Mexico. Ce bureau de liaison au Mexique s'emploie à promouvoir les travaux de la CCE et à faciliter les relations de celle-ci avec les intervenants mexicains dans le domaine de l'environnement.

Organigramme du Secrétariat de la CCE



8.1 Assurance de la qualité

La CCE a élaboré une politique et des procédures d'assurance de la qualité qui instaurent des principes et des mécanismes visant à garantir l'objectivité, l'utilité, la justesse et l'intégrité des documents et services d'information qu'elle offre, notamment à la suite de recherches. L'établissement du présent Plan opérationnel s'est d'ailleurs déroulé conformément à cette politique. En fonction de celle-ci, la CCE dresse des plans d'assurance de la qualité afin de fixer les étapes que devront franchir tous les documents et services d'information, y compris, le cas échéant, tout examen qu'ils doivent subir de la part d'une Partie ou de spécialistes.

Annexe A : Description des projets de 2009

- Ébauche des descriptions de projet

Annexe B : Déclaration de Puebla

Annexe C : Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010